



Compte rendu du CSE du réseau France 3 19 et 20 juin 2024



Ambiance assez particulière, lors de cette réunion du CSE, tant notre sort, les projets de l'entreprise, l'avenir même de l'audiovisuel public paraissent suspendus.

Les élus de la CGT étaient en grève jeudi 20, ils ont quitté la séance pour aller manifester avec les professions de la culture. Dans leur [déclaration liminaire](#), ils avaient évoqué la gravité de la situation que vit notre pays.

La direction, elle, continue à dérouler ses projets comme si de rien n'était.

Législatives

En cette période de « retours à l'équilibre » et d'économies tous azimuts, marquée par les JT mutualisés, l'ultra-basse activité cet été pour cause de JO, les déprogrammations d'émissions régionales, l'annonce des éditions législatives est venue mettre un os dans la grande chasse aux ETP. Car il va bien falloir les couvrir, ces élections de tous les enjeux !

Or, la direction affirme qu'il n'est pas prévu de moyens supplémentaires, alors qu'on sait que chaque année électorale entraîne un surplus d'ETP et des surcoûts qui sont systématiquement prévus au budget. Ce qu'il faut donc comprendre, c'est qu'il va falloir compenser. On s'attend à un automne tumultueux car on pressent que le réseau régional va subir une cure d'austérité sans précédent et une dégradation de ses antennes afin de rattraper les surcoûts des JO ou des législatives. Le grand projet de régionalisation, pour ceux qui y croyaient, est désormais un mirage du passé.

Sur les élections, la couverture télé prévoit 200 débats sur les antennes régionales, les mercredis à 21h10 jusqu'au 2^e tour. Les 1^{ers} ont eu lieu le 19 juin, les suivants sont prévus les 26 juin et 3 juillet. Ils sont enregistrés le jour-même pour la plupart.

Les antennes peuvent occulter le journal des solutions (entre midi et 12h15) si elles souhaitent proposer un contenu électoral.

Les deux soirées électorales régionales s'étaleront de 19h53 à 22h30 ou 23h suivant les souhaits des régions. Elles seront entrecoupées de deux séquences de 15 minutes (plateau + sujets et réactions PAD) réalisées par FTR, en lieu et place de l'ancien créneau national, à 20h55 et 21h55. Ces deux soirs, le JT régional sera réduit à 23 minutes et FTR assurera les 8 minutes de la partie nationale.

Le lendemain des deux tours, les antennes régionales seront en édition spéciale de midi à 12h40. Avec au besoin 11 minutes de sujets de la rédaction nationale à leur disposition.

Sur le web, les soirées électorales feront l'objet de live info toute la soirée jusqu'à minuit sur les sites régionaux.

La direction du numérique régional, désormais pilotée par Jacques Paté, a décidé d'axer sa couverture sur les citoyens, en leur donnant la parole et en allant les rencontrer sur les marchés.

Cela a donné lieu à un débat animé. Les élus ont dénoncé la tendance au micro-trottoir géant qui sert de caisse de résonance à la vox populi mais où le service public n'apporte pas sa valeur ajoutée : celle de donner à comprendre les enjeux du moment. Ils s'étonnent qu'on ne donne pas la parole aux candidats qui, dans les circonscriptions, vont porter des projets politiques et de société, radicalement différents les uns des autres ; en les décryptant et en les remettant en perspective. Aux dernières élections, il y avait eu l'initiative MaFrance2022, qui avait au contraire permis de faire des papiers longs, enrichis, avec du sens.

Quel avenir pour les éditions ICI ?

La direction ne démord pas de son projet d'éditions Ici. Sans doute pour que la patronne puisse aller faire de l'affichage auprès des politiques.

Donc, à entendre Erik Berg, le directeur de l'info des régions, l'élément de langage du moment, c'est qu'à partir du 9 septembre, on va « redonner l'autonomie éditoriale aux régions » ou qu'elles seront « maîtres de leur tranche ».

La différence par rapport au 4 septembre 2023, c'est que l'édition du 19/20 sera plus courte (32 minutes), que les sujets d'actu mis à disposition par le national seront utilisables par les régions comme elles le souhaitent. L'offre nationale sera de 7 minutes pour le 12/13 et de 7 à 8 minutes pour le 19/20 (3 sujets d'actu + off et plateaux enregistrés). En outre, un panier de sujets optionnels sera à disposition des régions. Le week-end, il n'y aura plus qu'un format long du national contre deux actuellement. En tout, la rédaction nationale produira 5 dossiers par semaine.

En revanche, aucune référence aux moyens, aux conséquences sur la planification, les amplitudes horaires, les conditions de travail, bref aucune étude d'impact. Faute de ces éléments, les élus s'opposeront à la mise à l'antenne de ces éditions.

Quand Overdrive revient par la petite porte

La direction n'en démord pas, après l'expérimentation de Strasbourg qui a montré que l'automate de régie Overdrive ne permettait pas de faire des JT, elle souhaite malgré tout trouver des débouchés à cet outil qu'elle a acheté avant même de savoir s'il était adapté à notre activité. Le vieux rêve de nos dirigeants d'avoir des régies sans techniciens et une entreprise sans salariés...

La direction des technologies et l'éditeur d'Overdrive travaillent actuellement sur des interfaces entre l'automate et les outils Ross, afin de permettre le pilotage des serveurs vidéo et des synthés.

Les élus ont rappelé qu'une telle démarche devrait obligatoirement être encadrée car elle engage les conditions de travail, les métiers et le niveau de l'emploi. Selon Michaël Friederich, le directeur de la coordination de l'exploitation du Réseau, les référents métiers seront associés au test de l'outil au dernier trimestre 2024, avant toute décision sur son déploiement.

De même sur les futures régies Cosma, la direction s'est engagée à associer les opérationnels dès l'élaboration du cahier des charges (ce qui n'avait pas été fait sur les précédents projets technologiques), sans doute à partir de la fin de l'année. On attend de voir...

L'enjeu est de taille car les actuelles régies Mosar ont déjà réduit les capacités de fabrication de programmes par les antennes régionales : console de mixage et mélangeur vidéo low cost ne permettent plus de faire ce qu'on faisait avant. Tout cela interroge sur les intentions de la direction concernant les capacités de production en région.

D'autres sujets ont été abordés au cours de la commission des nouvelles technologies du 8 avril ([à lire ici](#) )

Règlement intérieur et charte informatique

La direction consulte les instances (CSE et CSE central) car elle souhaite modifier le règlement intérieur et la charte informatique et téléphonie qui y est annexée.

Un certain nombre de modifications sont de simples toilettages pour prendre en compte les évolutions de l'entreprise ou de la réglementation. D'autres sont beaucoup plus problématiques, en particulier un « principe de neutralité » que la direction souhaite imposer aux salariés et qui vient percuter la liberté d'expression en matière d'opinions politiques, de convictions religieuses ou philosophiques. On vient d'en voir les effets avec la mise sur la touche de journalistes de SDJ de la rédaction nationale qui avaient signé une tribune contre l'extrême-droite.

En parallèle, la direction a choisi de fusionner les chartes informatique et téléphonie mobile, du fait de la convergence des usages et de la mobilité. Mais bon nombre d'éléments de cette charte interrogent, là-aussi, en matière de libertés individuelles et de données privées.

Le CSE Central a missionné une avocate pour analyser les dispositions de ces deux textes. Son analyse permettra d'éclairer les élus avant qu'ils rendent un avis et de formuler des préconisations de manière à protéger les droits des salariés de l'entreprise.

Projet immobilier de Bordeaux : c'est mal parti

A la demande des élus, Olivier Guyon-Sangnier, le directeur de l'immobilier et des moyens généraux est venu donner des nouvelles du projet immobilier de France 3 Aquitaine.

Pour rappel, France Télévisions s'est associée à deux promoteurs immobiliers : Vinci et Nexity pour participer à un appel à projets lancé par Groupama et la MSA pour la vente d'un immeuble administratif des années 60 dans le centre-ville de Bordeaux. Nexity a un projet d'hôtellerie, Vinci de son côté rénoverait et restructurerait une partie de l'immeuble pour la revendre à France Télévisions. Les élus ont critiqué le projet en raison de son inadéquation avec notre activité (impossibilité d'aménager des studios dignes de ce nom), de sa situation dans une zone très embouteillée qui va rendre difficile le départ en reportage et de son coût pharaonique (35 à 40 M€).

Les lauréats auraient dû être désignés au printemps mais Groupama-MSA a retiré son projet. D'après Olivier Guyon-Sangnier, les prix proposés étaient très en deçà de ses attentes (30 M€ pour les meilleures offres, versus 40 M€ espérés).

Malgré cela, France Télévisions ne renonce pas et souhaite se rapprocher de Groupama pour voir comment trouver un accord. Selon la direction, France Télévisions n'a pas l'intention de payer plus mais l'idée serait que Nexity augmente son offre pour revaloriser le montant global.

Les élus ont réinterrogé le directeur des IMG sur l'option alternative d'une transformation du site actuel de France 3, ce que le directeur exclut catégoriquement, alors que le coût est nettement inférieur : « Nous ne dépenserons pas 22 millions dans le site actuel, ce seraient 22 millions jetés à la poubelle », cingle-t-il. On n'a toujours pas compris pourquoi.

En tout cas, si le projet Groupama n'aboutit pas, Monsieur Guyon-Sangnier entend « reprendre [notre] bâton de pèlerin » pour explorer de nouveaux projets. Il évoque notamment les friches de la SNCF à Bordeaux.

Tour de France féminin

Le Tour de France féminin se déroulera du 12 au 18 août, entre les Jeux olympiques et les Jeux paralympiques. Il partira des Pays-Bas et se terminera à l'Alpe d'Huez. Les équipes du car Challenger de Strasbourg seront mobilisées à partir du 11 août. Le car de Marseille interviendra en appoint sur l'étape du Grand-Bornand.

Les élus ont donné un avis favorable aux dépassements du temps de travail maximum légal (48h). Cette dérogation temporaire permet de travailler au maximum 60h par semaine.

Dans leur avis ([à lire ici](#) ) les élus ont demandé qu'un suivi particulier des amplitudes de chaque technicien soit effectué, du fait de l'enchaînement des grosses opérations avec dérogation du temps de travail (Roland Garros, Tours de France, JO et JP).

Vie du CSE

Instances de proximité

Grenoble – Flore BONNOT (CGT) a été désignée RP titulaire en remplacement de Philippe CONTE.

Clermont-Ferrand – Delphine CROS (SNJ) a été désignée RP titulaire, en remplacement de Marie MORIN. Elle était auparavant suppléante. Maxime VAN OUDENDYCKE (SNJ) devient suppléant à sa place.

Les autres sièges de RP vacants de l'antenne ne sont pour l'instant pas pourvus.

Fabrique Nord – Arnaud DESBUQUOIS (CFDT) a été désigné RP titulaire, en remplacement de Pascal DUQUENNE. Il travaille sur le site fiction de Lomme, dans l'agglomération lilloise.

Cantines de Marseille et d'Antibes

Les élus ont approuvé les comptes 2023 des restaurants d'entreprise de PACA, gérés directement par le CSE, contrairement aux restaurants interentreprises.

Les deux restaurants ont vu leur fréquentation augmenter, ce qui contredit les affirmations péremptoires du directeur des IMG, Olivier Guyon-Sangnier, pour qui les cantines ne sont plus dans

l'air du temps et doivent être supprimées, ce qui sera le cas à terme de celle d'Antibes, dans le cadre du déménagement vers Nice.

Malgré cela, le résultat d'exploitation est déficitaire. C'est le résultat d'une baisse de 10% de la subvention de France Télévisions, de l'inflation sur les denrées alimentaires (+13%) et de l'augmentation d'un certain nombre de charges contractuelles.

Depuis janvier, Laetitia Patris de Breuil a repris la gestion des deux cantines, suite au départ à la retraite d'Eliane Dos Santos, que les élus CGT remercient pour son investissement.

Laetitia assure la gestion sur un mi-temps, en complément de son métier de monteuse. Depuis son arrivée, elle a notamment mis en place des journées avec des menus à thème qui semblent dynamiser la fréquentation.

Les élus ont rappelé à la direction sa responsabilité dans le financement de ces lieux à vocation sociale qui permettent aux salariés de se nourrir de manière équilibrée, à un prix modéré, mais qui sont aussi des lieux de cohésion sociale, indispensable dans le contexte de dégradation des conditions de travail dans notre entreprise.

Cantine de Toulouse

Les élus ont également interpellé la direction sur la situation très difficile que vit le restaurant interentreprises de Toulouse. Ce restaurant est géré par une association dans laquelle siègent des élus des CSE de France 3 et de TDF, ainsi que des représentants des directions de ces deux entreprises. Au cours des dernières années, les élus ont rétabli l'équilibre économique de la cantine, en réduisant les effectifs et en augmentant la fréquentation. Mais le restaurant ne dispose pas de gestionnaire, cette tâche lourde et chronophage a été assumée depuis des années, sans moyens spécifiques, par des élus qui s'y sont épuisés. Actuellement, le secrétaire du CSE est amené à devoir gérer et régler les problèmes quotidiens à distance, c'est absolument intenable. Les élus demandent à la direction de financer un poste de gestionnaire et d'assurer les investissements matériels afin de pérenniser ce restaurant indispensable.

A venir

Prochain CSE : 28 et 29 août à Strasbourg.

Prochain CSE Central : 27 et 28 juin.

Paris, le 24 juin 2024

Vos élus au CSE ▶ Titulaires :



Karine Cévaër (Rennes), Jean-Hervé Guilcher, secrétaire du CSE (Brest), Annabelle Igier (Reims), Claire Lacroix (Marseille), Laurent Maas (Nancy), Pierre Mouchel (Bordeaux), Thierry Pujo (Limoges), Anne-Sophie Saboureau (Lyon) et Élisabeth Theuil (Clermont-Ferrand).

▶ Suppléant·e·s :

Rabéa Chakir-Trébosc (Bordeaux), Delphine Collin (Limoges), Danilo Comodi (Le Havre), Annette Despretz (Marseille), Laurent Faure (La Fabrique, Toulouse), Chantal Frémy (Toulouse), William Maunier (Metz), Pascal Percie du Sert (La Fabrique, Lyon) et Sylvie Samson (Orléans).

▶ Représentant syndical : Guillaume Le Gouic (Ile de France).